



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **19 janvier 2015**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 320'000 F (TTC) destiné aux travaux d'implantation de trois aires de jeux , sises dans le préau du bâtiment de la nouvelle école, 4 route de Pressy

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- D'ouvrir un crédit d'engagement de **320'000 F (TTC)** pour couvrir les dépenses liées aux travaux d'implantation de trois aires de jeux dans le préau du bâtiment de la nouvelle école ;
Démontage des installations existantes du préau de l'ancienne école et évacuation de l'ensemble ;
Abattage et dessouchage de trois tilleuls, frais administratifs pour demande d'autorisation:
Plantation de quatre ormes, selon les 4 devis et plans annexés de Top jeux SA.

Préau des petits :

Travaux de réaménagement complet du préau des petits, évacuations des installations existantes, abattage de 3 arbres malades, réfection complète du revêtement de surface et nouvelles plantations, selon devis annexé : 60'915 F (TTC)

Préau des petits :

création d'un nouvel espace de jeux destiné aux enfants de moins de 6 ans, création d'une zone ombragée avec tables-bancs et coffre de rangement, selon devis annexé : 73'144.20 F (TTC).

Préau des moyens :

Modifications de l'aire de jeux destinée aux enfants des petites classes primaires ainsi que de la surface de sécurité, selon devis annexé : 76'001.65 F.

Préau des grands :

Création d'un nouvel espace de jeux destiné aux grandes classes primaires ; remise en état des bancs circulaires situés dans le préau, selon devis annexé : 95'725.70 F.

Réserve pour frais divers : 14'213.45 F.

Total général pour les réfections et implantations générales des trois aires de jeux : 320'000 F

- D'amortir la dépense en 10 ans, la première fois en 2014, les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.331.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 9 mars 2015.

Vandœuvres, le 28 janvier 2015

Le Président du conseil municipal
Hervé DESPLAND

